



30 mars 2018

Priorité Prévention : des avancées... à confirmer

Les 25 mesures phares d'une politique de prévention ont été présentées lundi 26 mars 2018 par Monsieur Edouard Philippe, premier ministre, et par Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, dans le cadre des travaux du comité interministériel pour la Santé. Le dossier de presse diffusé à cette occasion et détaillant ces mesures, appelle, de notre part, plusieurs réflexions.

Au-delà de la priorité accordée à la prévention, différentes recommandations formulées ces dernières années par la SFSP trouvent ici un écho positif.

La SFSP soutient la dynamique d'intersectorialité que porte le comité interministériel pour la santé : elle vise à mettre la santé dans toutes les politiques publiques illustrée par l'insertion dans le dossier de presse des verbatim de différents membres du gouvernement.

La structuration de cette politique de santé publique par « âge de la vie » privilégie une approche populationnelle de la santé et évite partiellement les écueils d'une construction en « silo » par risque ou par pathologie.

L'approche par déterminant de la santé, l'un des fondements de la promotion de la santé, est également présente mais reste pour l'instant trop limitée voire très circonscrite.

L'annonce d'un investissement à hauteur de 400 millions d'euros pour cinq ans constitue un signal positif, mais insuffisant au regard des enjeux identifiés de longue date. Une vigilance s'imposera quant à sa mise en œuvre effective.

D'autres interrogations restent toutefois en suspens.

Mais l'agrégation de 25 mesures phares, quelle que soit leur pertinence, ne peut constituer une politique de prévention ou de promotion de la santé cohérente : l'orchestre symphonique de la santé a été réuni, mais l'information sur les musiciens et sur la partition manque encore. Dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, les questions de la territorialisation de la politique de santé, de la gouvernance aux différents niveaux territoriaux, de la formation et de la reconnaissance des acteurs, de l'articulation des politiques entre elles, de la coordination des acteurs entre eux, des outils de financement retenus, de l'empouvoirement (« empowerment ») des usagers attendent des réponses.

Nous attendons du plan national de santé publique annoncé voici quelques mois qu'il nous apporte, au-delà de ces 25 mesures phares, des éclaircissements.